



Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires **FO Justice** PACA - Corse

VÉRITÉ SYNDICALE SUR LE CET !

Le 17 janvier 2024, le syndicat national **FO Justice** a obtenu une clarification sur l'indemnisation des jours du Compte Épargne-Temps (CET) pour l'année 2024.

Cette avancée résulte de nos interrogations incessantes auprès du secrétaire général du ministère de la Justice concernant le statut des agents du CEA promu de la catégorie C à la catégorie B et de la catégorie B à la catégorie A, dès le 1er janvier 2024.

Le syndicat national **FO Justice** avait informé le secrétariat général (SG) du ministère de la Justice que, selon l'article 6 du décret 2002-634 du 29 avril 2002 régissant le CET, les jours cumulés au-delà du seuil fixé doivent être traités avec un droit d'option exercé au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. Cependant, avec la récente revalorisation des montants d'indemnisation stipulée dans l'article 4 de l'arrêté du 28 août 2009, il était crucial de souligner que ces montants varient selon les catégories.

Le syndicat national **FO Justice** a souligné que l'indemnisation devait refléter la situation des agents au moment de l'exercice de leur droit d'option, c'est-à-dire entre le 1er et le 31 janvier 2024.

Le syndicat national **FO Justice** avait donc obtenu gain de cause auprès du secrétariat général du ministère de la Justice.



Il est inacceptable qu'une organisation syndicale tente de s'approprier nos efforts et nos interventions !!!

NE SOYEZ PAS DUPES !

Alors que le syndicat national **FO Justice** a obtenu des avancées significatives auprès du SG du ministère de la Justice, cette organisation prétend **À TORT** être à l'origine de ces changements.

Ces pratiques sont indignes, elles sont le signe d'un opportunisme qui cherche à occulter son absence lors des véritables discussions de réforme !!!

LA VÉRITÉ EST CLAIRE : l'indemnisation des jours de CET pour les agents promus en catégorie B pour le CEA et en catégorie A pour le CDC relève de l'initiative du syndicat national **FO Justice**.

NE LAISSEZ PAS L'USURPATION ÉCLIPSER LA VÉRITABLE ACTION SYNDICALE !

Le syndicat **FO Justice**, n'a pas besoin de s'appuyer sur le travail des autres pour démontrer son travail.

Nos actions parlent d'elle-même sur le plan indemnitaire, statutaire et sur la sécurité (brigade motorisée, chien d'appui, aérosol de défense, pistolet à impulsion électrique, etc..).

FO Justice continuera à défendre vos droits, sans tromperie ni faux-semblants.

Pour l'**UISP FO Justice PACA-Corse**
le, 28/01/24

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

